

Titre de l'action : Créer une truffière

Objectifs visés :

- Acquérir les connaissances techniques, économiques et juridiques nécessaires à l'installation et au suivi d'une truffière (tuber uncinatum, tuber mesentericum et tuber melanosporum)

Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant) :

- Autoévaluation des acquis en début. Autoévaluation et feedback en cours et fin de formation
- Attestation de formation
- Attestation des acquis

La durée de l'action exprimée a minima en heures : 5 journées (35 h)

- Session du **20 au 24 novembre 2023**
- Session du **29 janvier au 2 février 2024**

La voie de formation : formation continue

Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Les modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle et visites de truffières

Les contenus principaux de la formation :

- Aspects juridiques, fiscaux, sociaux et économiques
- Caractéristiques des sols, antécédents, topographie, orientation, isolement, accès
- Choix des essences d'arbres truffiers, les essences compagnes
- Choix des modèles de plantations
- Visite de serres, puis de vieilles truffières
- Préparation du terrain/Techniques de plantation protection des plants
- Visite de plantations truffières
- Premiers soins aux plants
- Compétition herbacée
- Entretien les 3 premières années
- Surveillance des prédateurs à risque
- Biologie, écologie
- Préparation du projet : choix des objectifs, choix du site de plantation

Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction, tour de table en fin de formation et bilan

Le public ciblé :

- Membres des associations affiliées à l'AITA
- Propriétaires forestiers
- Elus des communes forestières
- Ressortissants MSA : agriculteurs, sylviculteurs
- Formateur, animateur, agent de développement
- Personnes intéressées par le domaine trufficole

Les prérequis : Aucun

Les conditions d'inscription : être majeur

Les frais pédagogiques éventuels : 875 € net de taxe

L'information sur la rémunération et les financements :

- Pour bénéficier d'un financement VIVEA, ou par les Régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté (sous réserve d'être adhérent d'une association affiliée FFT), la date limite de dépôt du dossier d'inscription est d'environ 2 mois avant le début de session.
- Possibilité de prise en charge individuelle ou employeur et/ou par un Opérateur de Compétences.
- Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Frais d'inscription : **125€** à la charge du participant quel que soit le mode de financement sollicité ainsi que les frais de restauration de **4,75€/jour**.

Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 1 mois avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété

Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 15 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

La personne ou fonction à contacter :

- MORALES Anaïs au 03-25-43.75.73 – cfppa.crogny@educagri.fr